

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires, spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-661202

124267
pec pour courrier

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent(e) : 2435 / 10000

Matricule :

Dentaire

Société : ROYAL AIR MAROC

Optique

Autres

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SERRAJ FATHIHA

Date de naissance : 10/01/54

Adresse : 33, Bd Lieutenant Belhoussine OUDA

Tél. : 0667051780

Total des frais engagés : 77430, DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Abdellmalek GHOMARI
Dermatologue - Vénérologue - Allergologue
Médecine Esthétique LASER
Angle Bd. Allal Ben Abdellah et Bd. Ibn Khaldoun
Oujda

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : OUDJA

Le : 25/10/2018

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.04.2022	C	2	250.00	INPE 002067662 Boulevard Abdellah Benkhaloun - Oujda - Maroc Tél : 05 36 68 61 41 Oujda

EXECUTION DES ORDONNANCES

Chimiste	Date	Montant de la Facture
AL FARABI 66, Bd. Allal Belhouchine Tél : 05 36 68 61 41 Oujda		

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
PHARMACIE AL FARABI 66, Bd. Allal Belhouchine Tél : 05 36 68 61 41 Oujda	25/04/22		524.30

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

en indiquant la nature des soins.

soins de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

PPV LOT PER	SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
20110				
79DH00				
ADITIVA Multi-vitamines + Minéraux Oligo-Éléments				
MONTANTS				
88 MO				
VENOXYL GEL VF66 0224 RL				
Prix				
82.50				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Dr. Abdelmalek GHOMARI

Diplômé de la Faculté
de Médecine de Montpellier

Ancien Attaché à la Clinique
Dermatologique du C.H.U de Montpellier

Spécialiste des Maladies de
la Peau du Cuir Chevelu - Maladies
sexuellement transmissibles - Marques
Maladies Allergiques
Laser Esthétique
Photo Rajeunissement

الدكتور عبد المالك غماري

خريج كلية الطب بمونبليي
(فرنسا)

اختصاصي في الأمراض الجلدية - الشعر
الأمراض التنسالية أمراض العروق
وأمراض الحساسية
التجميل بالليزر

وجدة، في Oujda, Bd. Allal Ben Abdellah et

SCANNED BY Doctor Abdelmalek GHOMARI
Dermatologue - Vénérologue - Allergologue
Médecine Esthétique Laser
Photo Rajeunissement
Bd. Allal Ben Abdellah et
Ed Ibn Khaldoun - Oujda

73,40

- Etiquette
14/11 - 1mm
SL

- Adhesive maladie

14/11

SL

79,00

2100g

14/11

SL

88,40

cremofyl g

14/11

SL

82,50

DP Fluor g

14/11

SL

901,00

Totale 52430

Dr. Abdelmalek GHOMARI
Dermatologue - Vénérologue - Allergologue
Médecine Esthétique Laser
Angle Bd. Allal Ben Abdellah et
Ed Ibn Khaldoun - Oujda

PHARMACIE AL FARAJI
66, Bd Lieutenant Belloumi
Tel : 05 36 68 61

104، شارع علال بن عبد الله (إقامة الريان، الطابق 2) الهاتف : 05 36 70 09 00 - وجدة

104, Avenue Allal Ben Abdellah (Résidence ARAYAN - 2^{ème} Etage) OUJDA

Tél. : 05 36 70 09 00 - GSM : 06 61 26 17 26 E-mail : malek-doc@hotmail.com